



CONGRÈS DES MAIRES 2023



DIFFUSION LIMITÉE



DISPOSITIF CONGRÈS DES MAIRES 2023

CODE DE RÉDUCTION	CONDITIONS
La réduction	-30% sur le tarif Business Première en 1 ^{ère} classe et -45% sur le tarif Business première en 2 ^{nde} classe
Conditions du voyage	1 ^{ère} classe et 2 ^{nde} classe Aller – Retour obligatoire
Dates d'achat	Du mardi 12 septembre au vendredi 24 novembre 2023
Dates de circulation	Du dimanche 19 novembre au vendredi 24 novembre 2023
Transporteurs	TGV et INTERCITÉS et TER Normandie à réservation facultative
Canaux d'achat, d'échange et remboursement *Possibilité de renseigner le n° de sa carte de fidélité SNCF	Vente : Gares et Boutiques SNCF, Agences agréées SNCF et par téléphone au 3635 Retrait : Bornes Libre-service, Gares et Boutiques et Agences agréées SNCF Echange : Gares et boutiques, Agences agréées SNCF et sur l'appli TGV INOUI PRO
Justificatifs d'utilisation	Un justificatif de participation au salon/congrès peut être demandé à l'achat. Vérification par le chef de bord lors du voyage : à l'aller, justificatif de participation au salon/congrès concerné (badge, une copie de l'invitation). Au retour : billet de retour marqué « Participation au Congrès des Maires 2023 »
Conditions d'échange et remboursement	TGV et INTERCITÉS à réservation obligatoire Un justificatif de votre participation au salon vous sera demandé à bord. Billet échangeable sans frais jusqu'à 30 minutes après départ en mobilité via l'application TGV INOUI Pro et en gare de départ. A partir de 30 minutes avant départ du train, billet échangeable 2 fois maximum uniquement pour le même jour et le même trajet et non remboursable après échange. Billet remboursable sans frais jusqu'à 30 minutes après départ en gare de départ. Non remboursable au-delà (100% de retenue).
	INTERCITÉS sans réservation obligatoire Retenue de 10% jusqu'au jour du départ. Non échangeable et non remboursable après départ